

## **Le Psaume 109, une prière violente**

Fr. Marcel Durrer et le groupe suisse de l'AIEMPR

### **1. *Un Psaume violent et violenté***

Ce psaume est souvent rejeté comme trop violent.<sup>i</sup> Il paraît être plutôt une litanie d'injures et de malédictions qu'une prière. Ce psaume, qui exprime une grande violence, a été exclu de la prière de l'Église : serait-ce le signe d'un déni de la violence contenue dans les textes sacrés ? D'un refus d'admettre la violence, qui serait une forme de reconnaissance de ce qui doit rester caché ? D'une crainte que le texte ne permette pas une reprise de la violence dans l'espace sacré ? Qu'il engendre la violence plutôt que d'en préserver l'espace social ? D'un déni qui empêche toute confrontation à la violence ?

Dans les lectionnaires liturgiques, le psaume a fini par s'attirer le sort même qu'il souhaitait à l'ennemi décrit au v.7b-8 : sa supplication d'anti-salut est devenue un péché, ses jours ont été écourtés, d'autres ont pris sa place. Peut-on utiliser ce langage au vitriol, à moins qu'au-delà de la méchanceté humaine, on ne veuille exorciser les forces du mal elles-mêmes ?

Repris dans les Actes des apôtres à propos de Judas, ce psaume peut être relu et prié à partir du lieu de l'agressé comme une parole de mise à distance de l'agresseur. Cet agresseur qui de façon violente, a envahi le territoire de l'agressé sans son consentement. Ce psaume remet de la parole là où il y avait non-parole, passage à l'acte.

### **2. *Un texte judiciaire de jugement***

Du point de vue du genre, il s'agit d'un texte judiciaire de jugement (un « rib »).<sup>ii</sup> Il manque cependant la protestation d'innocence, l'instruction du juge, le geste de se mettre debout, la mention de délits particuliers. Il est demandé une peine grave sans la motivation d'un délit correspondant. La description des versets 22-25 appartient plus à une supplique ordinaire qu'à un appel en justice. Dieu n'est pas appelé juge, ni ne parle de « sa justice ». S'agit-il d'une ordalie ou d'un jugement dans le temple ou d'une stylisation poétique en forme de jugement ?<sup>iii</sup>

Devant la violence des propos des v. 6-20, certains commentateurs font l'hypothèse que le psalmiste rapporte les paroles de ses accusateurs. Ainsi les adversaires prononceraient la partie la plus violente du psaume. Nous optons pour l'hypothèse que le psalmiste prononce l'ensemble du psaume. Il prononce toutes les imprécations selon les modèles en usage en Mésopotamie en les adaptant aux malédictions des contrats d'Alliance (cf. Dt 28).

A Babylone, on prononçait des malédictions accompagnées de rites où on brûlait des représentations des adversaires en cire. Ces pratiques se fondaient sur la croyance au pouvoir magique. Ces prières étaient adressées à des divinités bénéfiques nocturnes Girra, Nusku, ou à Shamash et Ishtar. Dans le psaume, il n'y a pas d'allusion à des rites magiques. Le psalmiste s'adresse au Dieu unique, il énonce les

malédiction de l'alliance dans un style hyperbolique et passionné. Il poursuit par une prière personnelle au v.22.

L'emploi du singulier dans les v. 6-19 montre qu'il vise d'abord le juge du procès, un juge corrompu, sans pour autant oublier les faux accusateurs mentionnés au v. 20. Dans cette hypothèse, le psalmiste ferait partie de tous ceux qui sont victimes d'erreurs judiciaires. Il est accusé à tort.<sup>iv</sup> Les contradicteurs du psalmiste vont rencontrer des contradicteurs encore plus implacables. Ils adressent à leurs juges une prière qui va tourner à leur désavantage. Le psalmiste, lui, adresse sa prière au Seigneur avec la certitude d'être exaucé. La structure du psaume montre un poème très travaillé, ce n'est pas un texte improvisé sous le coup d'un ressentiment profond et amer. Le psalmiste a deux raisons de se lamenter d'une part des éléments extérieurs au « je » mettant en évidence l'action des « ils » v.2-5.16-17.18.20 et, d'autre part, intérieurs sur l'état du « je » blessé, épuisé, perturbé v.22-25 : lamentations, suppliques, imprécations et confiance s'entrelacent.

### **3. Commentaire**

#### **Silence et violence**

v.1-3 Le psaume commence par un grand silence au cœur d'éclats de voix : le silence de Dieu. Le Psalmiste invoque et loue, les adversaires, eux, attaquent avec leurs calomnies<sup>v</sup> Dieu peut-il rester muet ? Le silence de Baal, la divinité cananéenne, est raconté comme un signe d'impuissance (cf. 1R 18). L'exil est un silence de Dieu (cf. Es 42,14 ; Ab 1,13). Le silence peut être fatal.<sup>vi</sup> Le Psalmiste décrit l'action des ennemis de façon militaire, c'est un combat sans motif, une violence gratuite, une bataille à mort.

v.3b-4a « Ils m'ont rendu le mal pour le bien. » Saint Augustin déjà distinguait différentes manières de réagir face au mal et à la violence : rendre le mal par le bien, ne pas rendre le mal par le mal, rendre le bien par le bien, le mal par le mal, ne pas rendre le bien par le bien, rendre le bien par le mal.<sup>vii</sup> La conduite du psalmiste a été dictée par l'amour. Les ennemis, eux, ont répondu à l'amour par l'hostilité. A cette attitude, le psalmiste répond au mal par le mal avec la mesure du talion (cf. Ps 35,12 ; 120,7 ; 38,21).

Comment interpréter 4b « je suis en prière » ? La tournure est elliptique, divers sens sont donc possibles. Il pourrait s'agir d'une supplique pour les ennemis. Ce serait une façon de rendre le bien pour le mal (cf. Jr 15,11). Ou bien, dans la détresse, le psalmiste ferait une supplique pour lui-même cf. v.21-26. D'autres commentateurs pensent qu'il s'agirait du verbe « pll » : « juger comme arbitre »,<sup>viii</sup> le psalmiste en appellerait au jugement de Dieu. A mon sens, le psalmiste éprouve le besoin d'exprimer sa supplication, il la formule comme une prière. Le fait d'indiquer qu'il s'agit d'une prière donne un enseignement sur le fait de prier. La prière n'enlève pas l'ambivalence qu'éprouve le psalmiste – et tout autre priant – dans sa relation à l'autre et à Dieu : faire appel à un Dieu qui tarde à agir, demander qu'on lui fasse justice, vouloir que l'autre soit jugé, éprouver l'envie d'éliminer l'ennemi sans pouvoir le faire, etc. Le cri de la prière s'exprime au sein-même de cette tension sans la gommer.

Le v. 5 « Ils m'ont rendu le mal pour le bien et la haine pour l'amitié » résume et introduit la suite.

#### **Les imprécations**

Les versets 6-15 contiennent vingt requêtes ou imprécations sur le mode des malédiction de l'alliance, des clauses pénales (Dt 27,12-13 ; 28,1-4.15-18) ; dans les contrats d'alliance, c'est Dieu lui-même qui se porte garant de leur exécution s'il y

a rupture d'alliance.<sup>ix</sup> Mais dans les contrats d'alliance, les malédictions s'adressent au peuple, dans le psaume à l'individu. Aux versets 6-7, la requête d'un tribunal injuste est soit une expression de la haine de l'ennemi ou une demande du psalmiste.<sup>x</sup> Au verset 8, la mort prématurée enlève la bénédiction de la longévité (cf. 1R 21 Nabot). Le remplacement est repris dans Ac 1,20 à propos de Judas, dans le discours de Pierre qui argumente comme étant un accomplissement de l'Écriture.<sup>xi</sup> Au verset 9, l'imprécation s'étend à la famille (cf. Lm 5,3 ; Jr 18,21), puis au v.10-12 sur les biens et les propriétés : il est réduit à la mendicité (Dt 2,29.33 ; Ps 37,25). Au verset 13, l'imprécation atteint la descendance (1Sm 2,31-36) qui doit payer la faute des pères v.14.15a (cf. Ps 79,8). La mémoire elle-même doit disparaître, le nom s'éteindre.<sup>xii</sup>

### Les attendus

Le psalmiste énumère neuf attendus qui, dans le langage des juristes, motivent le jugement final<sup>xiii</sup> « <sup>16</sup> Attendu qu'il ne s'est pas soucié d'agir avec loyauté, qu'il a persécuté à mort un pauvre, un malheureux, frappé au cœur, <sup>17</sup> qu'il aimait la malédiction, et qu'elle est venue à lui, qu'il ne voulait pas la bénédiction, et qu'elle s'est éloignée de lui, <sup>18</sup> qu'il a revêtu la malédiction comme un manteau, et qu'elle a pénétré en lui comme de l'eau, et dans ses membres comme une huile ». Jusque-là les malédictions n'avaient pas de motivations, d'attendus explicites. Il s'agit maintenant d'une motivation de sentence : « étant donné le fait xy, je te ferai / il t'arrivera xy »

Le verset 17 demande que soit appliquée la loi du talion. Il ne s'agit pas de vengeance, mais de justice. La loi du talion : « œil pour œil, dent pour dent », les rabbins la traduisent et commentent en gardant le sens littéral à la préposition de l'hébreu «tachat» : « œil sous œil, dent sous dent ». Traduit ainsi, cela indique à l'agressé qu'il n'y a pas de compensation complète possible de la violence subie et à l'agresseur qu'il serait illusoire de penser qu'il peut tout payer à la victime de la violence commise.

Puis le psalmiste fait deux propositions de sentence : la malédiction doit atteindre l'autre jusqu'au plus profond de sa personne (v.19 ; cf. Dt 19,16). Par l'action de Dieu (v.20), l'efficacité des malédictions se retourne contre ceux qui les ont prononcées.<sup>xiv</sup>

### Le dialogue (v.21-31)

« Mais toi » au verset 21 indique le début d'une nouvelle section. Un dialogue s'instaure entre Dieu et le psalmiste. La supplique contient les éléments typiques : tribulations, description de sa situation, hostilité des ennemis, appel à la miséricorde ou loyauté (« hésèd ») de Dieu, demande de châtement des ennemis, promesse d'action de grâce pour la libération espérée. La motivation de l'appel à la libération est fondée sur l'identité de Dieu, sur qui est Dieu (v.21).

Une deuxième motivation est décrite en image non stéréotypée : l'ombre qui s'allonge (cf. Ps 102,12), un insecte qui se débat (cf. Kafka, La métamorphose), le jeûne le rend sans force (v.22-25). Elle se prolonge dans une antienne d'ouverture (v.26-27), où le psalmiste s'appuie sur la fidélité clanique, le « hésèd » de Dieu. Elle demande éthiquement de rétablir la justice, et théologiquement, à Dieu de manifester son existence.

Les derniers versets (v.28-31) confrontent les deux parties en reprenant les imprécations v. 16-20 : malédiction et bénédiction ; défaite et fête ; enfin honte et action de grâce. Il faut noter qu'à la honte des ennemis, ne correspond pas la gloire du vainqueur, mais la louange de Dieu, celle-là même qui a ouvert le psaume et qui est maintenant pleinement justifiée.<sup>xv</sup>

#### **4. Une parole au cœur de la violence**

Peut-on faire une lecture chrétienne de ce psaume ? Ce psaume est souvent rejeté comme trop violent. Litanie d'injures et de malédictions plutôt que prière, n'est-il pas une incitation à la violence ? Du moins la violence verbale ? Pour saint Augustin, par exemple, parce qu'il est repris dans les Actes des apôtres à propos de Judas (Ac 1,15-20), ce psaume ne contient pas des imprécations mais des prophéties. Ce ne sont pas des vœux mais une prédiction à partir de l'application qu'en fait Ac 1,20 à Judas, comme type de tous les ennemis et persécuteurs du Christ. Le fait de mettre les v.6-20 dans la bouche des ennemis ne résout pas non plus la question des psaumes de vengeance. D'autres passages de psaumes posent la question de façon tout aussi problématique. Certains chrétiens resteront sans doute définitivement réfractaires à ce psaume, et se réfugieront dans un Nouveau Testament qu'ils rêvent débarrassé de toute violence, en rejetant l'Ancien Testament et ses aspects guerriers.

À cause d'accusations mensongères, le psalmiste est, considéré comme un damné et un exclu. On veut éliminer le serviteur de Yahweh. Mais celui-ci ne se laisse pas séparer de Dieu (cf. v.1 et 30 ; cf. Rm 8,33s). A partir du lieu de l'agressé et seulement à partir de ce lieu, le psaume peut être relu et prié comme une parole de mise à distance de l'agresseur, cet agresseur qui de façon violente a envahi le territoire de l'agressé sans son consentement. La prière remet de la parole là où il y avait non-parole, passage à l'acte.

#### **De la colère**

L'expression de la colère, il est vrai, fait peur. Pourtant la colère est le sentiment adéquat de protection quand une personne est touchée, niée dans son identité même. Si elle n'est pas exprimée – de façon acceptable mais ferme – elle ronge l'agressé de l'intérieur. Formulée, elle exprime le besoin, elle est un appel à l'aide et permet de ne pas rester enfermé dans sa souffrance, d'avoir des témoins de ce qu'on a subi, d'aller plus loin (cf. v. 30-31). Ce psaume est et reste inacceptable pour quelqu'un qui est dominé par la peur de la colère – celle des autres et surtout la sienne propre. Pour le lire, et dépasser le sentiment de rejet qu'il éveille, il s'agit donc de commencer par reconnaître cette peur, la nommer, et confesser qu'elle est quasi universelle. Comme toute peur, elle est même saine, puisqu'elle met en évidence un danger – en l'espèce, le risque que la colère amène à un passage à l'acte. Ceci dit, la colère, lorsqu'elle n'est pas reconnue pour ce qu'elle est, et acceptée comme légitime, est bien plus dangereuse que la colère identifiée. Le Ps 109, reçu dans le canon des Ecritures, donc reconnu comme Parole inspirée, peut permettre de faire ce chemin d'acceptation. Il mène le priant du cri à la confession de foi, en passant par les imprécations et les malédictions. Il offre ainsi un chemin de thérapie qui nomme la souffrance, laisse s'exprimer la colère, remet au Dieu juste la punition des agresseurs, et aboutit à l'expression de la confiance.

Dans le psaume, la colère s'exprime sans retenue par des attendus, des imprécations. Ce langage au vitriol n'est-il pas en contradiction avec le langage d'amour, de bienveillance, de douceur auquel nous enjoint le Nouveau Testament ? Plus précisément, n'y a-t-il pas un interdit sur la colère dans le message de la Bonne Nouvelle ? Dans le sermon sur la Montagne, Jésus semble on ne peut plus clair : « Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens: Tu ne commettras pas de meurtre; celui qui commettra un meurtre en répondra au tribunal. Et moi je vous dis: quiconque se met en colère contre son frère en répondra au tribunal; celui qui dira à son frère: "imbécile" sera justiciable du sanhédrin; celui qui dira "fou" sera passible de la géhenne de feu. » (Mt 5,21-22)

En énonçant thèse et antithèse, Jésus ne remet pas en cause le « tu ne tueras pas », mais, poussant à bout le commandement, il va chercher ce qui motive l'interdit : la relation à l'autre, le respect, l'amour. Jésus est clair, semble-t-il, se mettre en colère, injurier son frère, alors même que les termes injurieux ne sont pas très grossiers, est passible d'une peine égale à celle prévue pour un meurtre, la mort. Sous l'apparence formelle d'une loi, la reprise antithétique de Jésus rend la loi dangereuse et pratiquement inapplicable obligeant à se placer à un autre niveau, celui de la relation à l'autre avec pour seule limite, l'amour.

Compte tenu de cela, le psaume peut-il encore être relu ou prié ? L'expression de la colère est-elle légitime ? Des quatre registres des sentiments à disposition de l'être humain : la joie, la tristesse, la peur et la colère, ce dernier est peut-être celui qui est le moins bien accepté. Souvent inhibée, la colère est remplacée par un autre sentiment, la tristesse par exemple. Cependant, partie intégrante de l'appareil psychique voulu par le Créateur, la colère a une fonction bien précise, celle de préserver l'identité de la personne. La colère est le sentiment positif qui permet à l'être humain de faire respecter l'intégrité de sa personne quand un agresseur lui renvoie une image qui ne correspond pas à son identité véritable. Dire « imbécile » à son frère, l'atteint dans sa dignité. Le sentiment adéquat de celui qui est ainsi agressé est la colère. Il s'agit donc bien de distinguer la colère en elle-même protégeant l'intégrité de la personne et le fait d'entretenir une colère, un ressentiment, un désir de vengeance.<sup>xvi</sup>

Le psaume en permettant l'expression de la colère replace l'autre à distance. Il remet de la parole entre l'agresseur et l'agressé. Il permet de reprendre distance et avoir un ou des témoins de la souffrance subie.<sup>xvii</sup> Prenant Dieu à partie et non la personne même de son agresseur, le psalmiste prononce des paroles fortes qui protègent l'identité de l'agressé et également celle de l'agresseur contre lui-même. Ces paroles empêchent les protagonistes de passer à l'acte, de sombrer dans la spirale de la violence. Sur ce point, l'un et l'autre texte se rejoignent. Sermon sur la Montagne et psaume, en interdisant la colère ou en prenant Dieu à témoin dans l'expression de la colère, cherchent à garantir la dignité de chacun.

### ***De la justice***

Si les psaumes font partie intégrante de la prière de l'Eglise, c'est, en outre, parce que les psaumes permettent à la communauté priante de communier à diverses situations. Cris de joie, de souffrance, de plainte, de révolte ou de colère sont repris par des chrétiens qui ne vivent pas le même bonheur ou la même détresse au même moment. Reprendre un texte aussi fort que le Ps 109 en prière, c'est faire entendre la parole de ceux qui vivent l'absurdité de l'oppression, de l'injustice, de la violence. Devant les injustices, l'exploitation des faibles, la corruption des puissants, la violence, la torture, un être humain sent bouillir en lui l'indignation et lui cherche un exutoire. Le psaume peut être l'expression légitime et noble de cette indignation.<sup>xviii</sup> C'est un psaume pour ceux qui ont faim et soif de justice (cf. Ps 38 et 137). En se situant délibérément du point de vue du faible, de l'opprimé, la prière prend acte que dans une telle détresse, la seule expression possible est l'imprécation. Paradoxe, les paroles violentes peuvent devenir expression de la compassion pour toutes les personnes vivant l'extrême de la violence. Prier ce psaume donne la parole aux personnes qui n'ont plus la force de crier. A ceux qui sont sans voix, d'exprimer leur détresse et leur désarroi. A ceux qui sont victimes de violence une possibilité de s'adresser à ce Dieu si lointain.

Les v. 9 et 13 ne sont-ils pas, par leur force, l'expression la plus adaptée pour exprimer le désir que des systèmes injustes s'arrêtent, que des pouvoirs oppressifs n'aient pas de successeurs ? Souvent pour atténuer les choses, on cherche à faire la

différence entre les structures d'oppression et les personnes qui en font partie. Mais est-ce si facile de distinguer les pouvoirs, les institutions de domination, de ceux qui les composent et les font durer ? L'espérance du psaume est la destruction des impérialismes par l'intervention de Dieu (cf. 1Co 15). En outre, l'expression de la révolte contre le mal par le psalmiste ne produit-elle pas une libération thérapeutique ? La Bible déjoue la violence du non-dit, elle met la violence au devant de la scène, elle permet ainsi d'emprunter un chemin de libération

Prier ce psaume peut faire entendre aussi une autre voix, la voix, souvent lasse et désabusée, celle des chrétiens et de tous les hommes et les femmes de bonne volonté qui travaillent à construire un monde plus juste et fraternel en luttant pour la paix et le respect de la dignité humaine, en dénonçant les injustices et les violations des droits de la personne (Acat, Amnesty, etc.). Ces hommes et ces femmes engagées luttant pour plus de justice sentent souvent monter en eux la colère et même la rage liée à un sentiment d'impuissance : malgré toute l'énergie, les compétences, le temps, l'argent qu'ils consacrent à essayer de construire un monde plus juste, la guerre, la torture, la pollution, la destruction se poursuivent. Dans le silence de Dieu, le psaume leur atteste que cette rage impuissante est entendue, que Dieu accueille les paroles de détresse, même lorsque ces paroles prennent une forme extrême d'imprécation et de malédiction, car le Ps 109, fait partie de l'Ancien Testament de l'Écriture révélée. En ouvrant un espace de confiance retrouvée, il leur donne la douceur que l'Évangile nous apprend à comprendre comme endurance, c'est-à-dire la force de persévérer dans un projet malgré l'hostilité de l'autre, la douceur du Serviteur. (Mt 5,4 ; Es 53).

### **Conclusion : violence, parole et religion**

Plein de rage et de colère, ce psaume laisse transparaître une plainte, une plainte à la mesure de l'injustice et de la souffrance qu'elle engendre. La plainte est faite pour être entendue, non pour qu'on y réponde. Ce psaume en libère l'expression, jusque dans le pathétique de l'impuissance, dans le grand silence de l'Autre.

Exprimant une grande violence, ce psaume n'en permet pas moins une opération symbolique. Plutôt que d'agir sa violence, le psalmiste l'adresse à un autre, à qui il demande d'intervenir. Il s'adresse à un tiers, soupçonné toutefois d'être sourd et muet. Un tiers qui pourrait le forcer à parler encore, à redire, à sortir à la fois de son mutisme et de sa surdité propre, jusqu'à ce que des mots puissent se substituer aux cris. Plutôt que ne s'y substitue la vengeance agie.

La violence engendre une confusion du sujet et de l'objet, de soi et de l'autre, un effacement de la limite et de toute distinction. La religion aussi dirait Freud ! Pourtant la référence religieuse pourrait offrir accès à une tierceité, qui permettrait un dégagement de la confusion; elle peut aussi toutefois enfermer le sujet dans un vécu collectif de victime, empêchant tout accès à une position de sujet.

Comme toute poésie, un psaume révèle la personne tout en gardant son secret. Il essaie par un jeu d'assonances, de rythme, de mots de transmettre l'intransmissible, l'expérience de celui qui, en l'occurrence, est aux prises avec la violence. Il rend sensible le vécu de la personne en fournissant des manières de dire l'obscur, le violent, le contradictoire, l'innommable, tout en laissant la place à ce qui ne peut s'exprimer, se communiquer. Il révèle la personne à elle-même, tout en ne pouvant dire le tout de l'autre, son mystère. Poème, c'est-à-dire élaboration d'une forme empreinte d'art et de beauté, il offre une parole à ce qui est proscrit, à l'imprécation, il donne corps, crée un espace où la parole remet à distance, il cherche à atteindre quelque chose de l'origine de la violence en l'autre et en soi. Permet-il de voir

autrement la situation ? Il est aussi recherche de l'autre, appel à ce « tu », à cet Autre qui ne répond pas.

Fr. Marcel Durrer et le groupe suisse de l'AIEMPR

### **Annexe : Psaume 109 (traduction de Marc Girard<sup>xix</sup>)**

1 Dieu de ma louange, ne sois-pas-sourd-muet !

2a Car (c'est) une bouche méchante, une bouche de fourberie,  
(que) contre moi ils ont ouverte.

2b Ils ont parlé à mon sujet (avec) une langue de mensonge.

3a Des paroles de haine m'ont entouré.

3b Ils me combattent sans motif.

4a En échange de mon amour, ils s'opposent à moi,

4b et moi, (c'est) une supplication (que je formule).

5a Ils ont mis contre moi le mal en échange du bon,

5b la haine en échange de mon amour.

6a Fais-que-s'occupe (d'intervenir) contre lui un (autre) méchant !

6b (Qu'un) opposant se tienne (debout) contre sa droite !

7a Quand il (lui arrivera) d'être jugé, (que) sorte un méchant (pour l'accuser) !

7b (Que) sa supplication soit (reçue) tel un péché\* !

8a (Qu'ils) soient ses jours, peu (nombreux) !

8b Son occupation, (que la) prenne un autre-après (lui) !

9a (Qu'ils) soient, ses fils, orphelins,

9b et sa femme, veuve !

10a (Quant à) s'agiter, (qu'ils) s'agitent, ses fils, et demandent (l'aumône) !

10b Ils chercheront (à sortir) de leurs sécheresses\* !

11a (Qu'il) saisisse, l'usurier, tout ce qui lui (appartient) !

11b (Qu'ils) pillent, les étrangers, (le fruit de) leur labeur !

12a (Qu'il) ne soit (personne) lui conservant (sa) loyauté !

12b (Qu'il) ne soit (personne) ayant pitié de ses orphelins !

13a (Qu'il) soit, son après, à couper\* !

13b Dans la génération d'après, (que) soit effacé leur nom !

14a (Qu'on) se souvienne\* de la faute de ses pères envers Yhwh,

14b et (que) le péché de sa mère ne soit pas effacé !

15a (Qu'ils) soient\* devant Yhwh continuellement !

15b Et que soit coupé de la terre leur souvenir\* !

<p>14a (Qu'on) se souvienn<sup>e</sup>* de la faute de ses pères envers Yhwh,  14b et (que) le péché de sa mère ne soit pas effacé !  15a (Qu'ils soient* devant Yhwh continuellement !  15b Et que soit coupé de la terre leur souvenir*,  16a pour la raison qu'il*** ne s'est pas souvenu de faire la loyauté.</p>	<p>21a Et toi, Yhwh mon Seigneur,  21b Fais avec moi (ce qui convient) en raison de ton nom,  21c car bonne (est) ta loyauté.  Délivre-moi !</p>	<p>26a Aide-moi, Yhwh mon Dieu !  26b Sauve-moi selon ta loyauté !  27a Ils (re)connaîtront que (par) ta main, cela,  27b toi, Yhwh, tu l'as fait !</p>
<p>16b Il a poursuivi l'homme humilié, pauvre et affligé de cœur pour (le) faire mourir.  17a Il a aimé la malédiction. (Qu'elle lui vienne !  17b Il ne s'est pas plu à la bénédiction. (Qu'elle s'éloigne de lui !  18a Il a revêtu la malédiction comme son manteau-fait-sur-mesure.  18b (Qu'elle vienne comme des eaux au-dedans de lui,  18c comme de l'huile dans ses os !  19a (Qu'elle soit pour lui comme un habit (qui) couvre,  19b telle une ceinture (qui) continuellement la ceint* !  20a Cela (est) l'œuvre de mes opposants – de par Yhwh ! –,  20b des (gens) parlant de mal contre ma gorge !</p>	<p>22a Car (je suis) humilié et pauvre, moi ;  22b et mon cœur a été malade au-dedans de moi.  23a Comme l'ombre comme elle (vient à ) s'étendre, je (m'en) suis allé.  23b J'ai été secoué comme (on secoue) la locuste-abondante*.  24a Mes genoux pour bénir ont été ébranlés (à force) de jeûne ;  24b ma chair s'est rétractée (faute) d'huile.  25a Et moi, j'ai été (objet de) mépris pour eux ;  25b ils me voient, ils agitent leur tête.</p>	<p>28a Ils maudissent, eux. Et toi, tu béniras.  28b Ils se sont levés. (Qu'ils aient honte ! Et ton serviteur se réjouira.  29a (Qu'ils revêtent, mes opposants, le déshonneur !  29b (Qu'ils soient couverts, comme (d')une cape, de leur (propre) honte !  30a Je rendrai-grâce à Yhwh tout à fait avec ma bouche ;  30b au milieu des (gens) abondants je le louerai.  31a Car il se tiendra (debout) à la droite du pauvre,  31b pour (le) sauver des (gens) jugeant sa gorge.</p>

\* V. 7b Au sens où même l'imploration de sa clémence tournera pour lui en aggravation la sentence punitive de son péché.

\* V. 8b Autrement dit, «son emploi, son travail». Ainsi traduit par souci d'harmonisa;" avec l'autre occurrence de la racine *pqd* (v. 6a), qui, là, connote l'idée de répression.

\* V. 10b Soit au sens métaphorique [aridité psychologique et spirituelle], soit au sens [maison en ruines], soit plutôt au sens économique [réserves de nourriture et d'eau tellement à sec que les fils du maudit sont réduits à mendier (cf. v. 10ab)].

\* V. 13a Autrement dit, «sa postérité, sa descendance». Ainsi rendu pour harmoniser les w: occurrences de la racine *hr*, «venir après» (cf. aussi v. 8b.13b).

\* V. 14a Verbe au nifal. Peut-être s'agit-il d'un «passif divin», comme au v. 14b [«que fautes de ses parents ne soient ni oubliées ni effacées par Yhwh!»]. Dans ce cas le sens des v. 14-15a est parfaitement homogène.

\* V. 15a Le pronom «ils» se réfère à «faute... et péché» (v. 14).

\* V. 15b Soit le souvenir des «pères» et de la «mère» (cf. 14ab), soit celui des descendants (cf. 13ab).

\* V. 16a En meilleur français: «parce que». Notre traduction s'explique par une autre occurrence de la même racine 'nh (v. 21b): prépositions causales équivalentes, *ya'an* et (*f*)*ma 'an* signifient toutes deux «en raison de».

\* V. 19b Étrangement, les traducteurs font fi du suffixe pronominal féminin se rapportant à «malédiction». C'est comme signe du combat judiciaire à mener que la ceinture finira par étreindre et étouffer la malédiction de l'adversaire.

\* V. 23b Image des nuages de sauterelles envahissantes que l'on repousse.

---

<sup>i</sup> **ALONSO SCHÖKEL Luis.**, C. Carniti, I Salmi, II, Borla, Roma 1993, p.487-500; **DURRER Marcel**, « Ps 109. Une prière violente », in Lire et Dire 4 (2003) 15-24; **GIRARD Marc**, Les Psaumes redécouverts. De la structure au sens, III, Bellarmin, Montréal 1994, p. 146-159 ; **KRAUS Hans-Joachim.**, Psalmen, Biblischer Kommentar. Altes Testament 15/2, Neukirchener Verlag, Neukirchen Vluyn 1972, p. 917-925; **MICHAUD Robert**, Les Psaumes. Adaptation de l'œuvre en trois volumes de G. Ravasi, Editions Paulines, Montréal 1993, p. 716-724 ; **SABOURIN Léopold**, Le livre des Psaumes. Traduit et interprété, Bellarmin, Montréal 1988, p. 484-488.

<sup>ii</sup> La terminologie le démontre : v.7.31 juger « shaphat » ; v.4.6.20.29, « satan » désigne le rival qui accuse devant l'autorité (Jb 1-2 ; Zac 3,2), il n'a pas encore le sens péjoratif d'aujourd'hui ; « rasha » désigne l'accusé ; confusion « klm » indique la réaction psychologique devant la condamnation ; faire mémoire du délit « zkr ».

<sup>iii</sup> Cf. le Ps 17 modèle typique de jugement.

<sup>iv</sup> Il agit comme Ezéchias qui présente la lettre insolente de Sennachérib à Dieu : 2R 19,14ss ; cf. également Za 3,1 ; Ex 20,5 ; 34,7.

<sup>v</sup> « La gueule des monstres » v.2 ; les raisons sont introduites par la préposition « car ».

<sup>vi</sup> Cf. Ps 28,1 ; 22,3 ; 35,22 ; 39,13 ; 83,2.

<sup>vii</sup> cf. 1Sm 24,18 ; 25,21 ; Jr 18,20 ; Pr 17,13

<sup>viii</sup> Cf. Es 21,22 ; Dt 32,31 ; Jb 31,11.28 ; Es 28,7

<sup>ix</sup> Cf. Jg 9,57 ; cf. Pr 26,2 ; voir aussi Dt 23,6 où Dieu change la malédiction en bénédiction.

<sup>x</sup> V. 7 littéralement « qu'il sorte méchant » donc « qu'il soit condamné ».

<sup>xi</sup> Actes 1,15-20 « <sup>15</sup> En ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères - il y avait là, réuni, un groupe d'environ cent vingt personnes - et il déclara: <sup>16</sup> «Frères, il fallait que s'accomplisse ce que l'Esprit Saint avait annoncé dans l'Écriture, par la bouche de David, à propos de Judas devenu le guide de ceux qui ont arrêté Jésus. <sup>17</sup> Il était de notre nombre et avait reçu sa part de notre service. <sup>18</sup> Or cet homme, avec le salaire de son iniquité, avait acheté une terre; il est tombé en avant, s'est ouvert par le milieu, et ses entrailles se sont toutes répandues. <sup>19</sup> Tous les habitants de Jérusalem l'ont appris: aussi cette terre a-t-elle été appelée, dans leur langue, Hakeldama, c'est-à-dire Terre de sang. <sup>20</sup> Il est de fait écrit dans le livre des Psaumes: **Que sa résidence devienne déserte et que personne ne l'habite** et encore : **Qu'un autre prenne sa charge.** » cf. 1Sm 2,35 ; 15 ; Es 22,19-25.

<sup>xii</sup> Cf. Jb 18,17 ; Dt 32,26 ; Es 26,14 ; Ps 34,17 ; Qo 9,5.

<sup>xiii</sup> Cf. Nb 5,21-22 ; Dt 27,14-26.

<sup>xiv</sup> Cf. Lv 19,13 ; Es 49,4 ; Ez 29,20.

<sup>xv</sup> Le v. 28 reprend le v. 17 et le v. 29 le v. 18.

<sup>xvi</sup> Le livre du Lévitique 19,17-28 propose une gestion équilibrée de la violence et de l'amour : « <sup>17</sup> N'aie aucune pensée de haine contre ton frère, mais n'hésite pas à réprimander ton compatriote pour ne pas te charger d'un péché à son égard; <sup>18</sup> ne te venge pas, et ne sois pas rancunier à l'égard des fils de ton peuple; c'est ainsi que tu aimeras ton prochain comme toi-même. C'est moi, le SEIGNEUR. » cf. Sir 27,30-28,7.

<sup>xvii</sup> Cf. **BASSET Lytta**, Sainte colère. Jacob, Job, Jésus, Genève, Bayard, Labor et Fides, Paris 2003.

---

<sup>xviii</sup> Cette parole remet l'agresseur à distance si bien que le passage à l'acte n'est pas obligatoire. Cf. un médecin qui opère avec tout son savoir-faire un criminel après avoir exprimé son indignation.

<sup>xix</sup> **GIRARD Marc**, Les Psaumes redécouverts. De la structure au sens, III, Bellarmin, Montréal 1994, p. 146-150

## Résumés :

### **Le Psaume 109, une prière violente**

Fr. Marcel Durrer et le groupe suisse de l'AIEMPR

Ce psaume est souvent rejeté comme trop violent. Il paraît être plutôt une litanie d'injures et de malédictions qu'une prière. Ce psaume, qui exprime une grande violence, a été exclu de la prière de l'Église : serait-ce le signe d'un déni de la violence contenue dans les textes sacrés ? D'une crainte que le texte ne permette pas une reprise de la violence dans l'espace sacré ? Qu'il engendre la violence plutôt que d'en préserver l'espace social ? D'un déni qui empêche toute confrontation à la violence ?

Ce Psaume est un texte judiciaire de jugement. La violence du propos fait dire à plusieurs commentateurs que les versets 6-20 rapportent les paroles des accusateurs. Il semble plus plausible que sur le modèle des malédictions des contrats d'Alliance, le psalmiste prononce l'ensemble du psaume. Ce texte est un poème très travaillé. S'ouvrant sur le silence de Dieu, le psalmiste en appelle au juge, il prie (v.1-5), il déroule ses griefs, ses imprécations (v.6-15), il énumère des attendus (v.16-20), pour enfin essayer d'instaurer un dialogue avec Dieu (v.21-31).

Cité dans les Actes des Apôtres à propos de Judas, ce Psaume fait partie du canon des Écritures. Il peut être relu et prié à partir du lieu de l'agressé comme une parole de mise à distance de l'agresseur. Cet agresseur qui de façon violente, a envahi le territoire de l'agressé sans son consentement. Ce psaume remet de la parole là où il y avait non-parole, passage à l'acte.

Certains chrétiens resteront sans doute définitivement réfractaires à ce Psaume, et se réfugieront dans un Nouveau Testament qu'ils rêvent débarrassé de toute violence, en rejetant l'Ancien Testament et ses aspects guerriers. L'expression de la colère fait peur, pourtant elle est le sentiment adéquat de protection quand une personne est touchée, niée dans son identité. Ce Psaume est et reste inacceptable pour quelqu'un qui est dominé par la peur de la colère. La peur du passage à l'acte. Prenant Dieu à partie et non la personne même de son agresseur, le psalmiste prononce des paroles fortes qui protègent l'identité de l'agressé et également celle de l'agresseur contre lui-même. Ces paroles empêchent les protagonistes de passer à l'acte, de sombrer dans la spirale de la violence.

Reprendre un texte aussi fort que le Ps 109 en prière, c'est faire entendre la parole de ceux qui vivent l'absurdité de l'oppression, de l'injustice, de la violence. Devant

---

les injustices, l'exploitation des faibles, la corruption des puissants, la torture, l'être humain sent bouillir en lui l'indignation et lui cherche un exutoire. Le psaume peut être l'expression légitime et noble de cette indignation. Paradoxe, les paroles violentes peuvent devenir expression de la compassion pour toutes les personnes vivant l'extrême de la violence. Prier ce psaume donne la parole aux personnes qui n'ont plus la force de crier. A ceux qui sont sans voix, d'exprimer leur détresse et leur désarroi. A ceux qui sont victimes de violence une possibilité de s'adresser à ce Dieu si lointain. Il peut aussi faire entendre la rage liée au sentiment d'impuissance des personnes qui luttent pour un monde plus juste alors que la guerre, la torture, la pollution, les destructions se poursuivent.

Psaume, ce texte est poème. Par sa fonction poétique ce Psaume rend sensible l'obscur, le violent, le contradictoire, l'innommable. Il donne corps à un espace où la parole remet à distance. Il cherche à atteindre quelque chose de l'origine de la violence en l'autre et en soi.

### **El salmo 109, una oración violenta**

Con frecuencia se rechaza este salmo por demasiado violento. Más que una oración parecería una sarta de injurias y maldiciones. Este salmo, por su gran violencia, ha sido excluido de la oración oficial de la Iglesia. ¿Será un signo del rechazo de la violencia contenida en los textos sagrados? ¿Será más bien expresión del temor a que el texto dé pie a un resurgir de la violencia en el espacio sagrado? ¿Se teme que más que preservar de violencia al espacio social la engendre o provoque? ¿O se trata de una negación que impide toda confrontación a la violencia?...

Este salmo es el alegato de un juicio. La violencia de su expresión hace pensar a numerosos comentaristas que los versos 6-20 recogen las palabras de la acusación. Parecería más plausible que se leyese todo el salmo sobre el modelo de las maldiciones de los contratos de Alianza. El texto es un poema muy elaborado. Se abre con el silencio de Dios. Después el salmista apela al juez, suplica (v. 6-15) y expone sus deseos (v.16-20). Finalmente, intenta instaurar un diálogo con Dios (v. 21-31)

Citado en Hechos de los Apóstoles a propósito de Judas, este salmo forma parte del Canon de las Escrituras. Puede leerse o recitarse desde el puesto del agredido como una palabra de repulsa del agresor. De un agresor que de forma violenta ha invadido el territorio del agredido sin su consentimiento. Este salmo devuelve la palabra allí donde ya no había palabra, sino hechos consumados.

Algunos cristianos seguirán sin duda refractarios a este salmo y se refugiarán en el Nuevo Testamento, que sueñan liberado de toda violencia y rechazarán el Antiguo Testamento y sus aspectos guerreros. La expresión de la cólera da miedo. Y, sin embargo, es el sentimiento adecuado de protección cuando una persona es alcanzada, negada en su identidad. El salmo es y seguirá siendo inaceptable para el que está dominado por el miedo a la cólera. El temor a los hechos consumados. Encarándose directamente a Dios, y no a la persona misma del agresor, el salmista pronuncia palabras fuertes que protegen a un mismo tiempo la identidad del agredido y la del agresor contra sí mismo. Estas palabras impiden a los protagonistas pasar al acto, sucumbir en la espiral de la violencia.

---

Acceptar un texto tan fuerte como el salmo 109 es hacer oír la palabra de los que viven el absurdo de la opresión, la injusticia y la violencia. Ante las injurias, la explotación de los débiles, la corrupción de los poderosos, la tortura... el ser humano siente hervir su sangre de indignación y busca una salida. El salmo puede ser expresión legítima y noble de esta indignación. ¡Oh paradoja! Las palabras violentas pueden devenir expresión de la compasión hacia las personas que viven bajo la violencia extrema. Orar este salmo restituye la palabra a las personas que ya no tienen fuerza para gritar. A los que no tienen voz les permite expresar su hundimiento y abandono. A las víctimas de la violencia les brinda una posibilidad de dirigirse a ese Dios tan lejano. Puede también hacer oír la rabia mezclada con el sentimiento de impotencia de las personas que luchan por un mundo menos injusto que el de la guerra, la tortura, la polución, las destrucciones en cadena.

Por ser salmo, este texto es un poema. En su función poética, este salmo denuncia lo oscuro, lo violento, lo contradictorio, lo nefando de la existencia. Abre un espacio donde la palabra marca distancias. Trata de rescatar algo en el origen de la violencia, en los demás y en sí mismo.

### **Il Salmo 109, una preghiera violenta**

Questo Salmo è spesso motivo di rifiuto, perché è considerato troppo violento. Sembra essere una litania di ingiurie e maledizioni, più che una preghiera. Il Salmo manifesta una violenza estrema ed è stato escluso dalla preghiera della Chiesa: è forse un segno del rifiuto della violenza presente nei testi sacri o del timore che il testo autorizzi una ripresa della violenza nell'ambito del sacro? O ancora che provochi violenza, invece di salvaguardare da essa lo spazio sociale? Oppure esprime il segno del rifiuto che impedisce qualsiasi confronto con la violenza?

Questo Salmo è un testo giudiziario, di giudizio. La violenza dei termini spinge diversi commentatori a affermare che i versetti 6-20 riferiscono le parole degli accusatori. Sembra più plausibile che il Salmista pronunci l'intero Salmo, sulla base del modello delle maledizioni nei contratti d'Alleanza. Il testo di questo Salmo è molto elaborato. Apre con il silenzio di Dio, perciò il Salmista si appella al giudice, prega (vv. 1-5), presenta le sue lamentele, le sue imprecazioni (vv. 6-15), enumera delle considerazioni (vv. 16-20) e, per finire, tenta d'instaurare un dialogo con Dio (vv. 21-31).

Questo Salmo è citato negli Atti degli Apostoli a proposito di Giuda, e fa parte del canone delle Scritture. Può essere riletto e pregato a partire dalla condizione della vittima come una parola di presa di distanza dall'aggressore. Egli ha invaso, con violenza, il territorio della vittima senza il suo consenso. Il Salmo esprime una parola laddove c'era una non-parola, è un passaggio ai fatti.

Alcuni cristiani rimangono di sicuro refrattari ed in maniera definitiva a questo Salmo, e si rifugiano in un Nuovo Testamento che ritengono sbarazzato da qualsiasi forma di violenza, rifiutando l'Antico Testamento ed i suoi aspetti guerreschi. La manifestazione della collera impaurisce, tuttavia è un sentimento di protezione,

---

adatto ad una persona che si sente colpita, che sente negata la sua identità. Questo Salmo è e resta inaccettabile a chiunque sia dominato dalla paura della collera, dalla paura del passaggio ai fatti. Nel coinvolgere Dio come testimone e non la persona medesima dell'aggressore, il Salmista pronuncia parole forti, che preservano l'identità della vittima e pure quella dell'aggressore contro se stesso. Tali parole impediscono ai protagonisti di passare ai fatti, di precipitare nella spirale della violenza.

Riabilitare nella preghiera un testo tanto virulento, qual è il Salmo 109, significa far ascoltare la parola di quanti vivono l'assurdità dell'oppressione, dell'ingiustizia, della violenza. Di fronte alle ingiustizie, allo sfruttamento dei deboli, alla corruzione dei potenti, alla tortura, l'essere umano sente ribollire dentro di sé l'indignazione e cerca per essa uno sfogo. Il nostro Salmo può essere l'espressione legittima e nobile di tale indignazione. In maniera paradossale, le parole violente possono esprimere la compassione verso tutte le persone sottoposte in maniera estrema alla violenza. Il pregare questo Salmo è come dare la parola alle persone che non hanno più la forza di gridare, è come dare la possibilità a quanti sono senza voce per esprimere l'indignazione e lo sgomento che provano. A quelli che sono vittime di violenza, è offerta l'opportunità di rivolgersi a Dio, percepito come molto lontano. Può pure manifestare la rabbia legata al sentimento d'impotenza delle persone che lottano per un mondo più giusto, mentre continuano la guerra, la tortura, l'inquinamento, le distruzioni.

Questo Salmo è un poema. Con la sua funzione poetica, esso rende visibile l'oscuro, il violento, il contraddittorio, l'innominabile. Dà corpo ad uno spazio in cui la parola ristabilisce le distanze. Cerca di cogliere qualche cosa dell'origine della violenza nell'altro e dentro se stessi.